

*Séance du 13 septembre 2018*  
*Délibération n° 2018-78*

L'an deux mil dix-huit, le 13 du mois de septembre à 18 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 5 septembre 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes Pour	18
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 8-5	Thème : Politique de la ville, habitat, logement

**Objet : Habiter mieux, attribution de cinq subventions**

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitat et notamment ses articles L.301-3 et L.301-5-1 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 7 juillet 2011 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » ;

VU la délibération du conseil communautaire du 12 avril 2012 approuvant la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » et autorisant le Président à signer le protocole territorial d'engagement ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2015-65 relative au renforcement de la politique Habitat de la communauté de communes ;

VU les dossiers transmis par les services du Conseil départemental de l'Allier ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'attribuer les aides au titre du programme « habiter mieux » telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

N° dossier	Nom du demandeur	Précarité énergétique	Autonomie et accessibilité	Sortie de vacance	Sortie d'insalubrité	Total
003011221	M. Alexandre BACHET 11, rue du Bateau 03190 HERISSON	1 000,00			2 500,00	3 500,00
00301237	M. Mme Georges DESCLOUS 16, place de l'Eglise 03360 ST BONNET T		330,00			330,00
003011402	M. Henri CHAPUIS Bel Air Route de Cérilly 03350 LE VILHAIN	1 000,00				1 000,00
003011403	M. Gaël MASSAUX 7 Route du Brethon 03360 MEAULNE-VITRAY	1 000,00				1 000,00
003011415	Mme Françoise CESARI 48 Route d'Ainay 03360 VALIGNY	1 000,00				1 000,00

**Article 2 :** les crédits sont inscrits au budget 2018 au chapitre 65 (article 6557).

Fait et délibéré le 13 septembre 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente

Corinne CASPARI



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.